

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet d'extension de la Réserve naturelle domaniale « LES HAUTES FAGNES » à « MEMBACH (BAELEN), ELSENBORN, NIDRUM ET WEYWERTZ (BÜTGENBACH), EUPEN, JALHAY, XHOFFRAIX (MALMEDY), RAEREN, OVIFAT ET SOURBRODT (WAIMES) » introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à l'extension de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 21/09/2022
16/08/2022	22/08/2022	21/09/2022	Administration communale de Jalhay – Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay (bureau du service urbanisme) Le 21/09/2022 à 14h00	Collège communal de Jalhay – rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 au service urbanisme/environnement de l'administration communale de Jalhay.

Le dossier peut toutefois être consulté **le samedi matin** uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **l'agent communal délégué à cet effet : Alain FOGUENNE – Service Environnement, tél : 087/37.91.30.**

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de **l'agent communal délégué à cet effet** ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Malmedy : l'ingénieur Chef de cantonnement - J. Verdin, Av Monbijou 8 à 4960 Malmedy ; et Cantonement d'Elsenborn : l'ingénieur Chef de cantonnement - R. Dahmen, Unter den Linden 5 à 4750 Bütgenbach et Cantonement d'Eupen : l'ingénieur Chef de cantonnement - M. Phillips, HaasStrasse 7 à 4700 Eupen ou Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).


Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par **l'agent communal délégué à cet effet.**

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Jalhay, le 16/08/2022

Par le Collège,
La Directrice générale,
B. ROYEN-PLUMHANS



Le Bourgmestre,
M. FRANSOLET

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00